

Une solution simple

• Appel

Adressez-vous par téléphone à Bulle d'air : nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

• Devis gratuit

Suite à votre appel, nous établissons un devis personnalisé pour évaluer le coût de l'intervention.

• Evaluation à domicile

Si vous êtes intéressé(e), le responsable de secteur prend rendez-vous, avec vous, au domicile de votre proche, pour identifier vos besoins.

• Mise en place de l'intervention

Une fois le devis accepté, nous mettons à votre disposition un salarié relayeur, dont les capacités et les disponibilités correspondent à votre situation.

Le service Bulle d'air est géré par une association loi 1901 ouverte à tout public. Il a été créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, de Générations Mouvement, Haute-Savoie et Isère, de Mutualia Santé Sud Est et des associations d'aidants Resa et Aidapi.

Une question ?

MSA Services Limousin Service Bulle d'Air

Responsable de secteur
Amandine MULLER

12 rue Chadourne
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06 07 30 60 89

msasl-bulledair@msa-services.fr

Du lundi au vendredi
accueil téléphonique et physique
de 9h à 12h30

A partir de 13H30 : évaluations à domicile
et accueil physique sur RDV

repit-bulledair.fr

En partenariat avec



LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger



Service de répit à domicile

**Vous accompagnez
un proche fragilisé ?
Respirez !**



**Bulle d'air prend votre relais
à domicile**

730717/08-2019 - flyer A5 baluchonage seniors - Conception impression MSA Alpes du Nord - © Service image CCM/MSA - Franck Beloncle - Ne pas jeter sur la voie publique

repit-bulledair.fr



L'essentiel & plus encore

Vous accompagnez au quotidien un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap (votre conjoint, un parent, un enfant...)?

Vous souhaitez vous absenter ou vous reposer ?

Bulle d'air vous propose une solution de répit simple et sécurisante !

Inspiré du concept québécois de « baluchonnage », Bulle d'air est un service spécialiste du répit à domicile qui propose des interventions à la carte :

- d'aide au répit en journée (à partir de 3 heures consécutives minimum),
- de garde de nuit,
- de relayage 24h/24 (en week-end, une semaine, en vacances...).

Sur cet intervalle, un relayeur de confiance, sélectionné et mandaté par nos soins, prend votre relais et accompagne votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, aide aux gestes quotidiens, sorties...



Nos engagements

Bulle d'air :

- sélectionne pour vous le relayeur qui correspond à vos besoins
- effectue pour vous toutes les tâches administratives
- coordonne les interventions et en assure le suivi
- vous conseille

Nos territoires d'intervention

- Limousin (Corrèze)
- Auvergne-Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Rhône, Savoie)
- Occitanie (Gers, Haute Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn et Garonne)
- Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse)
- Pays de la Loire (Vendée)

Les aides financières possibles

- Les aides légales versées par le Conseil départemental :
 - plan d'aide APA* ou PCH** pour les personnes aidées,
 - droit au répit pour les proches aidants.
- L'exonération des charges patronales de la sécurité sociale pour les personnes âgées de plus de 70 ans
- Les aides sociales des caisses de retraite principale et/ou complémentaire (si elles existent)
- Les dispositifs locaux comme les plateformes de répit, les aides des collectivités locales, des associations...
- Le crédit d'impôt de 50 % sur l'ensemble des dépenses engagées pour l'emploi de votre salarié.

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap